



Dans la plaine de Soisy, entre saules têtards et peupliers, un chemin agricole serpente le long d'un cours d'eau, probablement le rû de la Fosse-aux-Moines. Il servira de base à l'établissement de la plate-forme du chemin de fer. Déjà les traverses ont été déposées dans l'attente des travaux.

vient troubler. Cependant, une dernière péripétie administrative marque cette étape.

Doit-on soumettre au droit d'octroi les rails et les traverses ? Le conseil municipal, invité par son nouveau maire, Émilien Rey de Foresta, à se pencher sur cette question, examine avec beaucoup d'attention le règlement qui, semble-t-il, n'avait pas envisagé pareils matériaux. Le 18 juin 1866, la commission municipale rend son verdict. Les rails ne répondant pas aux

définitions des produits taxés, soit comme fer non travaillé pour bâtiment, soit comme gros fer travaillé de bâtiment : grilles, serres, etc., échappent à la taxation. Par contre, celle-ci frappe les traverses car le « règlement soumet aux droits d'octroi les bois de construction d'industrie de toute sorte, qualification qui comprend nécessairement les traverses équarries destinées à l'industrie des chemins de fer ».

Le conseil aborde au cours de cette

même séance du 18 juin la question des préparatifs de l'inauguration de la ligne. Le maire se retire alors, laissant la présidence à son adjoint, monsieur Huard. Reconnaisant que le chemin de fer présente un caractère non contestable d'utilité publique et que la création de ce nouveau moyen de transport est un gage de progrès pour la commune, le conseil « est d'avis qu'il y a lieu de donner à la cérémonie d'inauguration le caractère d'une fête publique ». En conséquence, une subvention de 500 francs est votée, à prélever sur l'excédent des recettes de 1866. En fait, il n'en coûtera à la commune que 464 francs. C'est ce qu'ont le plaisir d'annoncer, le 28 juin, les responsables des festivités à leurs collègues. Et pourtant, ils n'ont pas lésiné sur les moyens. Quatre entrepreneurs ont été sollicités. Dumont & Cie, successeur de Godillot, s'occupera des décorations, illuminations et feux de bengale : sa facture se monte à 220 francs. Pour 60 francs, les établissements Bournet s'engagent à élever un arc de triomphe sur l'avenue Émilie. Le bal et les collations coûteront 46 francs. C'est cher, mais monsieur Migrette fils promet quelque chose de somptueux. Enfin, pour 38 francs, monsieur Joucan prend à sa charge les lettres et les décors.

La presse, qui délèguera au moins trois de ses représentants, soulignera la magnificence des préparatifs et se fera l'écho des débordements de liesse qui, sans qu'aucun incident n'ait été à déplorer, marqueront ce 30 juin 1866⁽²⁰⁾.